

## Relais paysage – Sentier agricole Charmey – La Valsainte



## L'agriculture, le réseau écologique de la Jogne et ses espèces favorisées

La promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage est aujourd'hui une prestation attendue de l'agriculture suisse, complémentaire à sa mission de production de denrées alimentaires de qualité.

Promenade dans la vallée de la Jogne à la découverte d'une facette méconnue et pourtant incontournable de l'univers actuel de nos agriculteurs : les surfaces de promotion de la biodiversité, les réseaux écologiques et leurs espèces cible.

### Sommaire

Agriculture régionale : tour d'horizon d'un univers complexe	p. 2
Réseau écologique	p. 5
Le <i>réseau écologique</i> de la Jogne	p. 6
Les espèces cible du <i>réseau écologique</i> de la Jogne	p. 10
Les jardins durables	p. 14

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut  
Place du village 6  
CH-1660 Château-d'Œx  
026 924 76 93  
info@gruyerepaysdenhaut.ch  
www.gruyerepaysdenhaut.ch

## Agriculture régionale : tour d'horizon d'un univers complexe

Les exploitations agricoles familiales de nos régions de montagne sont des entreprises particulières. Liées à la terre elles ont pour finalité de produire des aliments, principalement du lait et de la viande de qualité. Mais, dans leur ensemble et leur diversité, elles jouent aussi un rôle spécifique dans le territoire, autant pour la vitalité socio-économique et socio-culturelle de nos vallées que pour la qualité du paysage et de la biodiversité. Une multifonctionnalité qui rend la gestion des exploitations agricoles complexe, entre économie de marché et politique agricole. Petit tour d'horizon du contexte dans lequel s'insèrent les prestations écologiques de l'agriculture régionale, et plus particulièrement le réseau écologique de la Jogne.

La mutation structurelle du secteur primaire s'est engagée dès les années 1950, notamment avec la mécanisation, passant d'une agriculture paysanne à des exploitations agricoles, familiales mais gérées comme des entreprises. Une politique agricole toujours plus sophistiquée a été mise en place à la fois pour accompagner cette mutation et pour en limiter les effets indésirables, soit pour garantir la multifonctionnalité de notre agriculture ancrée dans la constitution suisse. Ces mécanismes complexes ont certes permis de garder une agriculture de montagne relativement importante, mais il faut tout de même garder à l'esprit la forte mutation, toujours en cours, qui touche ce secteur.

Les quelques chiffres suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'agriculture durant les quarante dernières années dans la Jogne (communes de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Cerniat et Charmey ; source : office fédéral de la statistique) :

- Entre 1975 et 2013 le nombre d'exploitations agricoles de la Jogne a passé de 97 à 38, soit une diminution de plus de 60%.
- Le nombre d'emplois agricoles total (y compris temps partiel) a suivi une évolution similaire avec la perte de 159 emplois : 238 en 1975 et 109 en 2013.
- Les exploitations agricoles exploitées à titre accessoire ont été les plus touchées par cette évolution, signe d'une professionnalisation de l'agriculture : 80% des exploitations recensées en 2009 sont exploitées à titre principal.
- La surface agricole utile totale est d'environ 850 ha en 2013. La surface moyenne par exploitation a triplé depuis quarante ans, passant de 7,5 ha en 1975 à 13,3 ha en 1996 et 23 ha en 2013. Emplois à l'hectare : 0,36 en 1975, 0,16 en 1996 et 0,13 en 2013.
- Le cheptel bovin, environ 1850 têtes de bétail en 2013, a augmenté de 18% depuis 1975, notamment avec la constitution de nouveaux troupeaux de vaches allaitantes. Le cheptel des moutons, 214 en 2013, a diminué de 45% et celui de chèvres, 70, de 22%.

### Constitution de la surface agricole de la Jogne

La surface agricole de la Jogne est constituée uniquement d'herbages, fauchés lorsque la mécanisation le permet, ou uniquement pâturés dans les plus fortes pentes. Sur les versants des différentes montagnes, la zone d'alpage joue également un rôle important. Les exploitations agricoles de la Jogne se sont spécialisées de longue date dans l'élevage de bovins laitiers, et plus récemment, pour une petite part, dans l'élevage de vaches allaitantes avec la production de viande biologique.

Le lait produit sur les exploitations de Val de Charmey est livré à la fromagerie de Charmey qui fabrique, chaque année, 2'100'000 kilos de lait transformés en fromage *Gruyère AOP*, *Vacherin fribourgeois AOP* et diverses spécialités locales. Une partie des agriculteurs fabrique en été, directement sur les estivages situés plus en altitude, les *Gruyères d'alpage AOP* et *Vacherins fribourgeois d'alpage AOP*, affinés également à la Tzintre à Charmey, dans les caves de la coopérative fribourgeoise des producteurs de fromage d'alpage. Les exploitations spécialisées dans la production de bovins à viande produisent quant à elles une centaine d'animaux par année, toutes catégories confondues.

### Systèmes d'exploitation relativement équilibrés

Aujourd'hui, globalement dans les fermes de la région de la Jogne, un hectare permet de nourrir une vache et son veau. Les vaches adultes mangent environ 15 kilos de foin par jour ou 100 kilos d'herbe. Pour les nourrir correctement et leur permettre de produire du lait de qualité, il est nécessaire de leur donner à manger des herbages riches en éléments nutritifs, provenant de prairies mi-intensives, fauchées ou pâturées 3 à 4 fois par année. Ces prairies sont fertilisées de manière raisonnée dans le but de couvrir les besoins nutritifs des plantes ; elles sont pâturées de manière précoce au printemps en suivant une logique de rotation.

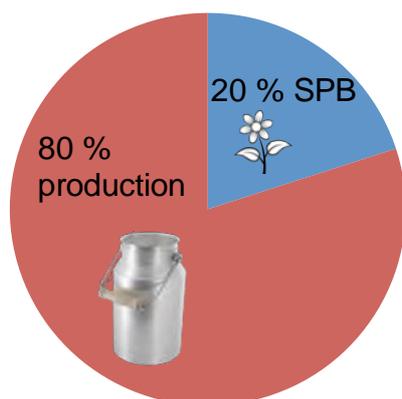
De cette manière un équilibre de la composition botanique des prairies s'établit, équilibre composé de plantes productives et bien adaptées à la nutrition des bovins ; mais cet équilibre s'accompagne aussi d'une diversité biologique moindre que celle des surfaces de promotion de la biodiversité (surfaces décrites dans le chapitre suivant). Sans ces prairies, il ne serait pas possible de nourrir correctement des vaches en phase de production. Ou alors il faudrait compléter leur alimentation avec beaucoup de fourrages importés (ne provenant pas de l'exploitation), ce qui entraînerait un déséquilibre dans le cycle des éléments, les surfaces des exploitations ne pouvant plus absorber durablement les déjections animales, avec des conséquences néfastes pour la qualité de l'eau, des sols et des prairies. A l'inverse, si on ne souhaitait que des prairies extensives, il faudrait des exploitations beaucoup plus grandes pour nourrir un troupeau, donc diminuer encore sensiblement le nombre d'agriculteurs. Les conséquences négatives seraient nombreuses : baisse d'une production alimentaire durable et de proximité, rupture de systèmes d'exploitation relativement équilibrés (plus assez de production laitière pour garder une fromagerie, plus assez de bétail pour les alpages, etc), perte d'emplois et dépeuplement de nos vallées, perte d'identité culturelle, diminution de la qualité du paysage et, finalement, risque de diminution de la biodiversité du paysage agricole par reboisement des prairies maigres (faute de bras et de bétail pour les entretenir).

### Diversité des exploitations agricoles

Toutes les surfaces d'une exploitation agricole ne peuvent pas être des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). C'est bien la diversité des exploitations agricoles et des types de prairies qui permet à l'agriculture régionale de répondre à la multifonctionnalité des objectifs qui lui sont assignés.

Fonctions prépondérantes des surfaces agricoles de nos vallées, situation en 2015 :

□



- **Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)**, 15 à 25% des surfaces (le minimum requis par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs est de 7%) : l'intensité d'exploitation y est volontairement limitée (voir suite du document)
- **production**, 75 à 85% des surfaces: la fumure (principalement constituée d'engrais de ferme) est adaptée à une utilisation optimale du potentiel fourrager de la parcelle : elle permet 3 à 4 utilisations successives des herbages durant la saison de végétation, fournissant foin et pâture de qualité, en relation avec le potentiel de production laitière, ou de viande, du bétail.

Illustrations des deux types de surfaces :



**Prairie grasse (production)**, dont la fonction prépondérante est la production d'un fourrage de qualité, fauché ou brouté relativement jeune, lorsqu'il est le plus appétant et le plus productif, soit le plus adapté à l'objectif de production de l'agriculture.

Il s'agit d'une prairie permanente (non labourée), avec une intense activité biologique du sol, dont la bonne gestion demande un grand savoir-faire à l'agriculteur. Sa diversité floristique est relativement faible, mais cette prairie est à l'origine d'une production animale adaptée au contexte géographique (agro-écosystème) et principale source de revenu des exploitations agricoles familiales de la région.



**Prairie sèche (SPB)**, son intérêt agronomique est relativement faible mais sa diversité floristique est très élevée, et avec elle la diversité de la petite faune. Son potentiel productif ne permet plus de rentabiliser son exploitation agricole selon les prix actuels des produits.

Son intensification par l'apport de fumure engendrerait son appauvrissement biologique. A contrario l'abandon de son exploitation agricole signifierait sa disparition par reboisement naturel. Son entretien en l'état par l'agriculteur doit donc être considéré comme une prestation non marchande fournie dans l'intérêt général et rétribuée à ce titre par des *paiements directs*, dont les contributions à la *promotion de la biodiversité*.

## Réseau écologique

La biodiversité joue un rôle important dans l'équilibre des espèces et des milieux dans lesquelles elles vivent. Elle est au cœur de la conservation du patrimoine naturel, mais elle est aussi fondamentale pour la conservation du patrimoine culturel des différentes sociétés qui ont façonné le paysage et les milieux naturels au cours des siècles. Suite à l'évolution récente des activités humaines et de la société, la biodiversité et sa qualité se sont considérablement amoindries et, malheureusement, cette tendance perdure malgré la prise de conscience de cette situation.

C'est dans ce contexte que, dans le cadre de la politique agricole suisse, des *surfaces de promotion de la biodiversité* ont été définies. Il s'agit de surfaces exploitées par l'agriculture, au bénéfice de pratiques agricoles impliquant une réduction de fumure (voire son interdiction) et/ou une fauche des parcelles retardée et/ou une limitation (voire une interdiction) de l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce type d'exploitation permet de conserver et mettre en valeur des milieux tels que des prairies fleuries, riches en espèces, et généralement situées dans des milieux secs, ou à l'opposé humides. Les différents types de surfaces de promotion de la biodiversité relatifs aux zones herbagères, et qui peuvent donc être mis en place dans les paysages agricoles des Préalpes, sont présentés dans le tableau des pages suivantes.

La politique agricole suisse soutient financièrement la mise en place et l'exploitation des *surfaces de promotion de la biodiversité* (SPB) de manière différenciée selon différents critères :

- Les SPB en tant que telles ;
- Les SPB possédant une composition botanique de qualité élevée ;
- Les SPB possédant une composition botanique de qualité élevée et situées dans des inventaires fédéraux de biotopes (hauts-marais, bas marais, prairies et pâturages secs et zones alluviales) ;
- La mise en réseau de SPB (projets collectifs de *réseaux écologiques* dans l'agriculture) ;
- Les SPB comme éléments paysagers particuliers (projets collectifs de qualité du paysage agricole).

La mise en place de *surfaces de promotion de la biodiversité* sur au minimum 7% de la surface des exploitations est une obligation pour pouvoir obtenir les aides financières de la politique agricole suisse. Par contre les autres mesures citées ci-dessus sont mise en place volontairement par les agriculteurs intéressés. Chaque mesure mise en place fait l'objet d'une contribution financière.

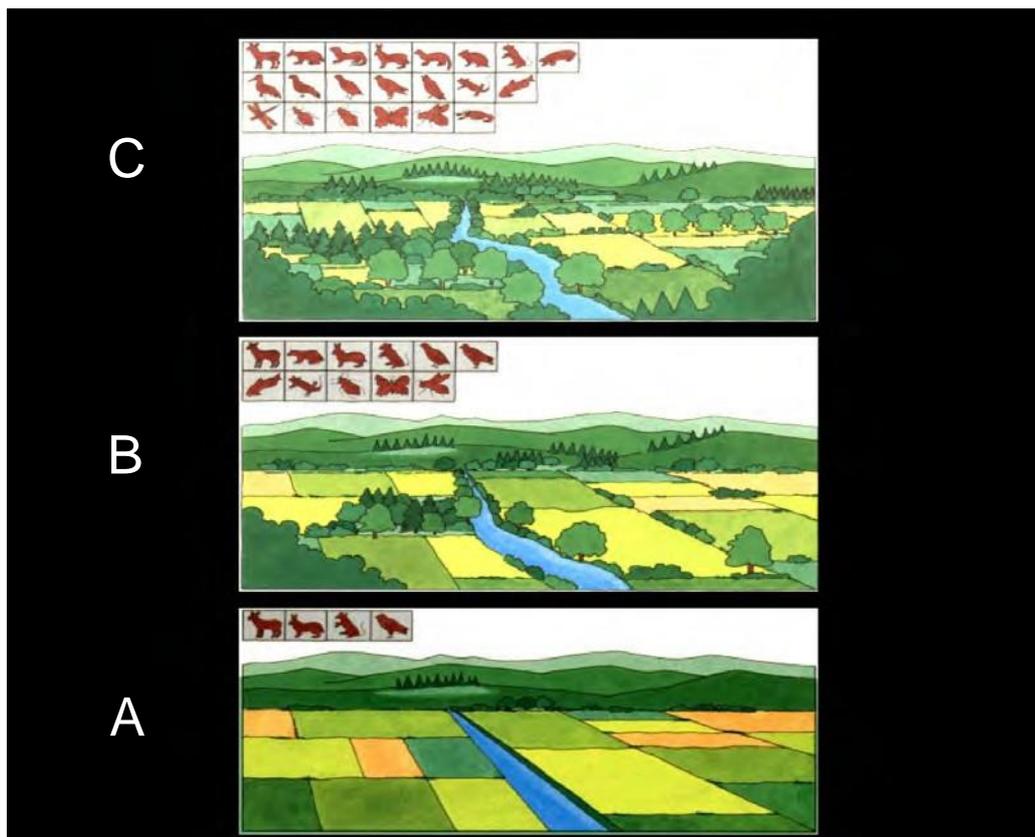
### Interconnexion nécessaire

La mise en réseau des *surfaces de promotion de la biodiversité* part du constat que le maintien des espèces sur un territoire donné est fortement corrélé à la répartition de leurs habitats. La raréfaction, l'altération, la fragmentation ou encore l'isolement de ces habitats, constituent des menaces réelles pour les populations de nombreuses espèces. La petite et la grande faune doivent pouvoir se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou migrer. De plus, les populations de plantes et d'animaux ne peuvent pas assurer leur maintien à long terme si elles sont totalement isolées de populations voisines. La biodiversité ne peut donc être maintenue que par une gestion de la structure globale du territoire, soit de son *infrastructure écologique*. Et c'est ici que la notion de *réseau écologique* prend son sens, notamment dans l'espace agricole. Un *réseau écologique* est composé de parcelles proches de l'état naturel, notamment les *surfaces de promotion de la biodiversité*, proches les unes des autres et si possible interconnectées par différents éléments de liaison, par exemple des boisements. Il fournit à différentes espèces des conditions favorables à leur développement.

### Mesures complémentaires

Lors de l'adhésion à un *réseau écologique* les agriculteurs doivent mettre en place des mesures complémentaires sur leurs surfaces de promotion de la biodiversité, adaptées aux conditions locales, et qui visent à favoriser encore mieux les conditions de développement des espèces souhaitées.

Sans l'engagement volontaire des agriculteurs, ces mesures favorables à la biodiversité ne pourraient donc pas être mises en place sur le terrain. Initiée dans les années 1990 la politique agricole incitative dans ce domaine a permis que la majeure partie de la surface agricole suisse soit aujourd'hui au bénéfice de *réseaux écologiques*. Ces réseaux sont établis sous la forme de projets contractuels d'une durée de 8 ans, établis entre une association d'agriculteurs et le canton ; les agriculteurs de la région sont ensuite libres d'y adhérer : un contrat spécifique est établi pour chacun en collaboration avec un biologiste. Un suivi des parcelles est réalisé dans le but de vérifier l'efficacité des mesures mises en place. Dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut les *réseaux écologiques* sont entrés en vigueur en 2003 dans l'Intyamon, en 2008 dans la Jogne, en 2010 au Pays-d'Enhaut et en 2013 sur la Riviera vaudoise.



Les effets d'un *réseau écologique* sur la biodiversité et la productivité de l'agriculture : un équilibre subtil à créer en fonction de la situation propre à chaque territoire rural.

A : aucun élément de structure, très peu d'animaux présents ; forte productivité de l'agriculture, mais au prix d'une faible durabilité (effets négatifs sur la biodiversité, la qualité des eaux, la fertilité naturelle des sols, etc.) ;

B : Quelques éléments de structure sont visibles (haies, structures boisées, cours d'eau revitalisé), de nouvelles espèces animales apparaissent ; la productivité et la durabilité de l'agriculture sont bonnes ;

C : Les nombreuses structures forment un réseau permettant à un grand nombre d'animaux de se déplacer et de trouver un habitat ; la productivité de l'agriculture est plus faible (ce qui peut avoir des répercussions indésirables sur la vitalité socio-économique du territoire rural considéré).

### Le réseau écologique de la Jogne

Créé par l'Association des agriculteurs pour le réseau écologique et la qualité du paysage de la vallée de la Jogne, avec l'appui du Parc, le *réseau écologique* de la Jogne est entré en vigueur en 2008. Il couvre aujourd'hui les territoires des communes de Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz. Le périmètre du réseau compte 36 exploitants, représentant une *surface agricole utile* (SAU) de 834 ha. 27 exploitants (75%) prennent part au *réseau écologique*, avec 718.74 ha de SAU, soit 86% de la SAU totale. En 2013 la surface totale des *surfaces de promotion de la biodiversité* (SPB) du périmètre est de 169 ha, elle a augmenté de 38.6 ha (+ 30%) depuis la création du réseau (entre 2009 et 2013). Ainsi, en 2009, 15.7% des 834 ha en SAU du périmètre étaient des SPB, alors que cette proportion atteignait 20.3% en 2013.

Des relevés floristiques et faunistiques ont été réalisés pour chaque type de SPB retenu par le réseau, afin de connaître les espèces présentes dans le périmètre. Sur cette base un choix d'espèces cible a été fait en fonction de leur présence et du potentiel des milieux: 2 à 3 espèces typiques de chaque milieu présent, et qui se différencient par les exigences qu'elles ont envers leur habitat, ont été retenues. Des mesures spécifiques sont appliquées par les agriculteurs du réseau afin de contribuer à la sauvegarde de ces espèces cible.

Les tableaux figurant dans les pages suivantes donnent des précisions sur :

- 1) les différents types de SPB, les mesures standards de chacune et les mesures et espèces cible spécifiques du *réseau écologique* de la Jogne ;
- 2) les espèces favorisées par le *réseau écologique* de la Jogne.

Types de surface de promotion de la biodiversité (SPB)		Mesures	Espèces cible favorisées	
Prairies et pâturages	 <p>Prairies extensives ou peu intensives</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date de la 1<sup>ère</sup> coupe : dès le 15 juillet</li> <li>Limitation de la fumure sur les prairies peu intensives / aucune fumure sur les prairies extensives</li> <li>Traitements herbicides : selon les prescriptions du canton</li> </ul> <p><u>Mesure réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque année, 5 à 10% de la prairie n'est pas fauchée à chaque coupe et cette surface est maintenue en hiver.</li> </ul>	 <p>Barbitiste ventru</p>  <p>Demi-deuil</p>  <p>Arnica des montagnes</p>  <p>Hermine</p>	
	 <p>Surfaces à litière le long des cours d'eau</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date de la 1<sup>ère</sup> coupe : dès le 1<sup>er</sup> septembre, une coupe au moins tous les 3 ans</li> <li>Aucun herbicide et fumure</li> </ul> <p><u>Mesures réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bande herbeuse de minimum 3m de large le long des cours d'eau</li> <li>Faucher chaque année de manière alternée 1/3 de la surface</li> </ul>	 <p>Barbitiste ventru</p>  <p>Lézard agile</p>  <p>Demi-deuil</p>  <p>Azuré de la sanguisorbe</p>  <p>Azuré des paluds</p>	

Types de SPB		Mesures	Espèces cible favorisées
<p><b>Prairies et pâturages</b></p>	 <p>Pâturages extensifs</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune fumure (sauf celle provenant des animaux)</li> <li>Traitements herbicides : selon les prescriptions du canton</li> </ul> <p><u>Mesures réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque année au minimum 5% de structures (buissons, tas de pierre, tas de branches) et/ou zone non pâturée</li> <li>Favoriser l'apparition de quelques buissons épineux (églantier, aubépine) dans le pâturage</li> </ul>	 <p>Lézard agile</p>  <p>Hermine</p>  <p>Lézard vivipare</p>  <p>Barbitiste ventru</p>  <p>Azuré du serpolet</p>  <p>Le Gazé</p>  <p>Pie-grièche écorcheur</p>
<p><b>Ligneux</b></p>	 <p>Arbres fruitiers haute tige</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arbres fruitiers haute tige</li> <li>Pas d'herbicides aux pieds des arbres</li> <li>Lutte contre les maladies et les parasites selon les prescriptions du canton</li> </ul> <p><u>Mesures réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'arbres fruitiers haute tige et remplacement des arbres morts</li> <li>Installation de nichoirs à Rougequeue et à Torcol</li> </ul>	 <p>Torcol fourmilier</p>  <p>Rougequeue à front blanc</p>

Types de SPB		Mesures	Espèces cible favorisées	
Ligneux	 <p>Arbres isolés indigènes, allées d'arbres</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chênes, ormes, tilleuls et autres arbres indigènes</li> <li>• Minimum 10m entre deux arbres</li> <li>• Pas de fumure au pied de l'arbre</li> <li>• Aucun herbicide</li> </ul> <p><u>Mesures réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des jeunes arbres indigènes, adaptés au site.</li> <li>• Remplacement des arbres morts</li> </ul>		
	 <p>Haies, bosquets champêtres et berges boisées</p>	<p><u>Mesures SPB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune fumure</li> <li>• Aucun herbicide</li> <li>• Entretien au moins tous les 8 ans</li> <li>• Bande herbeuse de min. 3m de large, fauche dès le 15 juillet</li> </ul> <p><u>Mesures réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 de la bande herbeuse n'est pas fauchée et maintenue en hiver</li> <li>• Entretien : rabattre la haie par étapes tous les 4 ou 5 ans</li> <li>• Maintenir des haies existantes</li> <li>• Planter ou laisser se développer des essences ligneuses pour combler les interruptions de continuités boisées</li> </ul>		

## Les espèces cible du réseau écologique de la Jogne

Toutes les espèces cible du réseau écologique de la Jogne sont présentes dans la liste d'espèces cible du Parc.

\*Catégories de la liste rouge des espèces selon l'IUCN: VU = vulnérable / NT = potentiellement menacé / LC = non menacé / 3 : correspond à l'ancien code selon la liste rouge des animaux menacés de Suisse.

### Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)



Famille : Picidae

Habitat : Vergers, zone agricole, zone d'agglomération. Niche dans des cavités d'arbres

Nourriture : Insectes, essentiellement des fourmis

Liste rouge : Potentiellement menacé (NT) \*

Le torcol fourmilier est capable de se métamorphoser en reptile lorsqu'il se sent menacé ; il allonge son cou, se contorsionne et balance sa tête désarticulée. Si la ruse ne suffit pas à intimider le prédateur, il pousse l'imitation jusqu'à tirer la langue en sifflant, figurant alors un serpent prêt à attaquer.

### Lézard agile (*Lacerta agilis*)



Famille : Lacertidae

Habitat : Prairies sèches, zones de friches, haies, prairies humides, jardins naturels, lisière de forêt

Nourriture : Insectes, araignées, chenilles

Liste rouge : Vulnérable (VU) \*

La présence du lézard agile dépend de structures qui dépassent de la végétation afin de pouvoir se chauffer au soleil. Des tas de bois, de pierres ou de gravier, des souches d'arbres ou des troncs couchés à terre lui sont bien utiles.

### Barbitiste ventru (*Polysarcus denticauda*)



Famille : Phaneropterinae

Habitat : Prairies et pâturages extensifs, surface à litière

Nourriture : Herbivore (rhinanthé, pissenlit, plantain, etc.)

Liste rouge : Potentiellement menacé (NT) \*

Les adultes de cette espèce de sauterelle ont des organes de vol fortement réduits ce qui les rends inaptes au vol. Le barbitiste ventru ne peut donc pas atteindre de milieux favorables qui sont trop éloignés. Le maintien de son habitat est possible par une fauche retardée des prairies extensives, laissant ainsi le temps aux plantes d'accomplir leur cycle de vie.

**Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)**

Famille : Muscicapidae

Habitat : Vergers, forêts, agglomérations

Nourriture : Insectes, araignées

Liste rouge : Potentiellement menacé (NT) \*

Le rougequeue à front blanc fait partie des 50 espèces d'oiseaux prioritaires en Suisse. Il a besoin de cavités d'arbres isolés (vergers) pour s'y reproduire ainsi que des surfaces extensives pour y trouver sa nourriture. Cette espèce de passereaux doit son nom à sa queue rouge et à la tache blanche qu'elle porte sur son front, caractéristique que son cousin le rougequeue noir ne possède pas.

**Hermine (*Mustela herminea*)**

Famille : Mustelidae

Habitat : Champs, haies, prairies, marais

Nourriture : Rongeurs, oiseaux, grenouilles, insectes

Liste rouge : Pas présente dans la liste rouge

L'hermine se distingue de la belette par l'extrémité de sa queue qui reste noire toute l'année, sa taille supérieure ainsi qu'une démarcation nette entre son pelage brun-roux du dessus et le blanc du dessous. En hiver, l'hermine adopte un pelage blanc, parfait camouflage pour la saison. Etant friande de campagnols, elle est utile à l'agriculture.

**Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)**

Famille : Emberizidae

Habitat : Haies, lisières, zones agricoles

Nourriture : Graines, insectes

Liste rouge : Non menacé (LC) \*

Le bruant jaune est un amoureux des haies et des buissons épineux qui malheureusement a vu son habitat disparaître avec l'arrivée de la mécanisation. La plantation de haies, figurant parmi les mesures du réseau écologique, offre à cet oiseau coloré la possibilité de nicher.

**Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)**

Famille : Laniidae

Habitat : Haies, buissons épineux, lisière

Nourriture : Insectes, petits mammifères

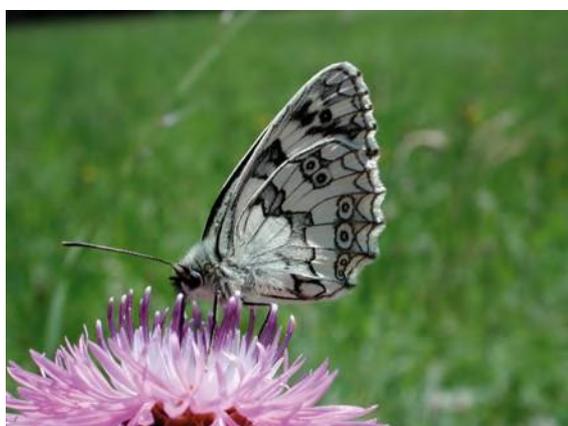
Liste rouge : Non menacé (LC) \*

Une légende contait que la pie-grièche écorcheur imitait les chants d'autres petits passereaux pour les attirer et leur percer le cœur sur des buissons épineux dans le but de les dévorer. Heureusement, ceci est bien loin de la réalité, cette espèce d'oiseaux étant insectivore, elle utilise les épines comme garde-manger.

**Gazé (*Aporia crataegi*)**

- Famille : Pieridae
- Habitat : Prairies et pâturages extensifs fleuris, buissons épineux, haies
- Nourriture : Nectar, pollen, fruits en décomposition
- Liste rouge : Vulnérable (VU) \*

Le gazé pond ses œufs sur des rosacées ligneuses comme l'aubépine, le sorbier ou encore l'épine noire. Ce papillon aux ailes blanches veinées de noir dépend aussi bien de prairies fleuries pour y trouver sa nourriture que de haies pour s'y reproduire.

**Demi-deuil (*Melanargia galathea*)**

- Famille : Nymphalidae
- Habitat : Prairies extensives fleuries, clairières, surfaces à litière le long des cours d'eau, talus
- Nourriture : Pollen, nectar
- Liste rouge : Non menacé (LC) \*

La femelle lâche ses œufs en vol, à proximité de graminées, sans même s'y poser. La chenille éclot dès la fin de l'été et se met aussitôt à la recherche d'un abri pour hiverner, sans avoir pris la moindre nourriture. Ce n'est qu'au printemps suivant que la chenille se transformera en nymphe à proximité du sol avant de faire sa chrysalide.

**Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)**

- Famille : Lycaenidae
- Habitat : Pâturages structurés, prairies fleuries
- Nourriture : Pollen, nectar
- Liste rouge : Potentiellement menacé (NT) \*

Le serpolet est une plante sauvage appartenant au genre *thymus* (thym). L'azuré du serpolet port le nom de cette plante car ses œufs dépendent d'elle pour se développer. La chenille va ensuite émettre des odeurs très attractives pour les fourmis du genre *Myrmica*. Une fois repérée, la chenille est prise en charge et emmenée dans la fourmilière. Protégée, elle hibernera pour parvenir à maturité. Mais à peine sorti de sa chrysalide, le papillon doit rapidement regagner la surface et s'envoler pour échapper à la prédation des fourmis qui ont reconnu l'usurpateur !

**Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)**

- Famille : Lacertidae
- Habitat : Clairières, lisières de forêt, tas de pierre, marais
- Nourriture : Arthropodes (coléoptères, mouches, etc.)
- Liste rouge : Non menacé (LC) \*

Chez ce lézard ovovipare, les œufs sont retenus dans le corps de la mère, jusqu'à ce que les embryons soient complètement développés. Grâce à ce mode de reproduction, l'espèce n'est pas liée à la présence d'un type de sol déterminé pour l'incubation des œufs, ce qui lui permet de coloniser les habitats les plus divers de plaine ainsi que de montagne jusqu'à plus de 2000 mètres d'altitude.

Arnica des montagnes (*Arnica montana*)

Famille : Asteraceae

Habitat : Prairies et pâturages maigres bien exposés, sols acides

Liste rouge : Non menacé (LC) \*

Bien que des études scientifiques soient encore nécessaire pour prouver son efficacité, l'arnica, ou l'arnica des montagnes, est une herbacée vivace souvent utilisée en homéopathie pour le traitement de troubles cardiaques, pour la cicatrisation ou encore pour limiter les hématomes.

Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*)Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*)

Famille : Lycaenidae

Habitat : Hautes herbes le long d'un ruisseau, zones ouvertes

Nourriture : Pollen, nectar

Liste rouge : Potentiellement menacé (NT) \*

Ces deux espèces d'azuré aux ailes bleutées dépendent de la même plante hôte pour y déposer leurs œufs ; la sanguisorbe. Tout comme l'azuré du serpolet, les chenilles de ces deux papillons ont développé un subterfuge pour être adoptées et entretenues par des fourmis du genre *Myrmica*. Une mesure spéciale où des bandes herbeuses sont fauchées tardivement le long des ruisseaux a été mise en place au sein du réseau écologique de la Jogne pour permettre la sauvegarde de ces papillons menacés.

## Les jardins durables



Le travail réalisé par les agriculteurs au sein des réseaux écologiques met en évidence qu'il est important de promouvoir la biodiversité également dans les jardins et les espaces verts en améliorant leur qualité écologique. En effet, la petite et la grande faune dépendent de connexions entre biotopes afin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, fuir ou migrer, que ce soit en zone agricole ou dans des jardins privés. C'est donc à chaque échelle qu'il est important de promouvoir des milieux et des éléments de liaisons favorables à la biodiversité. Avec la *Charte des jardins*, proposée depuis quelques années par les cantons romands, le Parc désire encourager la création d'un réseau de jardins durables dans ses villages. Celle-ci présente 10 bonnes pratiques qui, lorsqu'elles sont respectées, favorisent la biodiversité.

Les personnes intéressées peuvent adhérer à cette charte en s'engageant moralement à suivre ses principes. Tous les détails sont disponibles sur le site internet du Parc ou dans le document Parc consacré à la *Charte des jardins*. Afin de promouvoir au mieux la *Charte des jardins* et de sensibiliser le public sur le sujet des jardins durables, le Parc souhaite proposer aux signataires de la charte plusieurs animations tout au long de l'année : visites de jardins, cours ou rencontres thématiques.

Une page facebook, intitulée *jardins durables*, a également été créée dans le but de partager les connaissances de chacun, les photos, articles et animations à venir.

Ce document est complété par deux autres documents ; la *Charte des jardins* et un document sur les haies naturelles intitulé *Les haies naturelles – planter, entretenir et améliorer leur qualité biologique*. Tous deux sont disponibles sur [www.guyerepaysdenhaut.ch](http://www.guyerepaysdenhaut.ch) sous publications.

**Auteurs, rédaction :**

Lea Megali, biologiste, stagiaire

François Margot, coordinateur

Didier Girard, chargé de mission

Avec la collaboration de Jérôme Gremaud, biologiste indépendant, membre de la commission nature du Parc

**Références :**

- Association des agriculteurs pour le réseau écologique et la qualité du paysage Vallée de la Jogne, divers rapports sur le projet de réseau écologique, 2007-2014 ;
- Agridea, nature et agriculture, 2014 ;
- *Les espèces cible du Parc*, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2013, disponible sur [www.guyerepaysdenhaut.ch](http://www.guyerepaysdenhaut.ch)

**Crédit photos :**

- Oiseaux : Pascal Engler et Audrey Megali
- Reptiles : Andréas Meyer
- Papillons : Yannick Chittaro et Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut
- Orthoptère : Jean-Nicolas Pradervand
- Mammifère : Pascal Engler
- Fleurs et prairies : Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut

Ce document ne peut être utilisé qu'avec mention de la source :

*L'agriculture, le réseau écologique de la Jogne et ses espèces favorisées*, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2015.